



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze le vingt-trois novembre, à compter de dix-huit heures, le conseil municipal, sur convocation en date du 16 novembre 2015 de Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'hôtel de ville, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Marc GRICOURT, maire.

Présents :

GRICOURT Marc, GARCIA Corinne, BOUJOT Jérôme, REBOUT Chantal, VETELE Benjamin, SOULES Odile, DEGRUELLE Christophe, LAUMOND-VALROFF Isabelle, VIEIRA Gildas, BOISSEAU Pierre, ESKI Ozgur, BUTEAU Louis, MONTEIRO Catherine, VILLANFIN Annick, TROTIGNON Chantal, OLIVIER Yves, DELAPORTE Jean-Benoît, BORDIER Sylvie, SCHWARTZ Mathilde, BOREL Sylvaine, FERET Marie-Agnès, PATIN Joël, BEIGBEDER Françoise, BERNABOTTO Jean-Michel, MERESS Rachid, COUTY Myriam, BOUCHOU Alexis, CHAUVIN Jacques, MALHERBE Jean-Luc, REINEAU Véronique, FERRE Christelle, FETILLEUX Catherine, CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, DE PEYRECAVE Miguel

Pouvoirs :

BOURSEGUIN Yann donne procuration à GRICOURT Marc, DE RUL Marylène donne procuration à MONTEIRO Catherine, ROBILIARD Denys donne procuration à GARCIA Corinne, QUINET Fabienne donne procuration à VETELE Benjamin, THIOLLET François donne procuration à REBOUT Chantal, BARRETEAU Elise donne procuration à SOULES Odile, LOUIS Claire donne procuration à BOUJOT Jérôme, PARIS Mathilde donne procuration à CHASSIER Michel

Secrétaire de séance : Madame Odile SOULES

N° 2015-270

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Adhésion à l'association des villes éducatrices

Rapporteur : Monsieur Benjamin VETELE

N° 2015-270

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE ET SPORTS – Adhésion à l'association des villes éducatrices

Rapport :

Le Réseau Français des Villes Educatrices (RFVE) regroupe aujourd'hui 146 collectivités sur l'ensemble du territoire national, des grandes métropoles aux villes moyennes représentant près de 10 millions d'habitants.

Le RFVE est un réseau territorial de l'association internationale des villes éducatrices.

Ses objectifs sont les suivants :

- échanger des informations,
- confronter des expériences,
- organisation de rencontres régulières afin de développer de nouveaux liens et de débattre de tout sujet s'inscrivant dans les orientations définies par la Charte des villes éducatrices,
- développer une capacité collective à s'exprimer sur des orientations ou décisions nationales développées par les villes.

Le RFVE :

- organise des conférences, des rencontres régulières au niveau national ou régional,
- représente les villes dans des groupes de travail institutionnels,
- favorise la publication de documents, de réflexion et d'analyse,
- rencontre les partenaires institutionnels et les ministères dont les décisions concernent les politiques de la Ville.

Compte tenu de son engagement fort dans les politiques éducatives depuis de nombreuses années, il est proposé que la Ville de Blois adhère à compter de 2016 à ce réseau.

Le montant de la cotisation s'élève à 270 € par an.

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à adhérer au Réseau Français des Villes Educatrices,
- autoriser le versement de la cotisation annuelle établie selon le barème 2016.

Décision : à la majorité avec 39 voix pour et 4 voix contre (CHASSIER Michel, BERGER Jean-Louis, PARIS Mathilde, DE PEYRECAVE Miguel)



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Marc GRICOURT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100182-20151123-2015-270-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2015

Publication : 30/11/2015

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE ADMINISTRATIF

Transmis au contrôle de légalité le 30 NOV. 2015

Reçu par le contrôle de légalité le 30 NOV. 2015

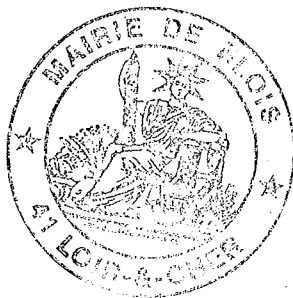
Publié ou notifié le 30 NOV. 2015

EXECUTOIRE LE 30 NOV. 2015

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte.

Pour Le Maire et par délégation,

Franck BOITEL
Responsable
Direction Administration Générale



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

041-214100182-20151123-2015-270-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2015

Publication : 30/11/2015